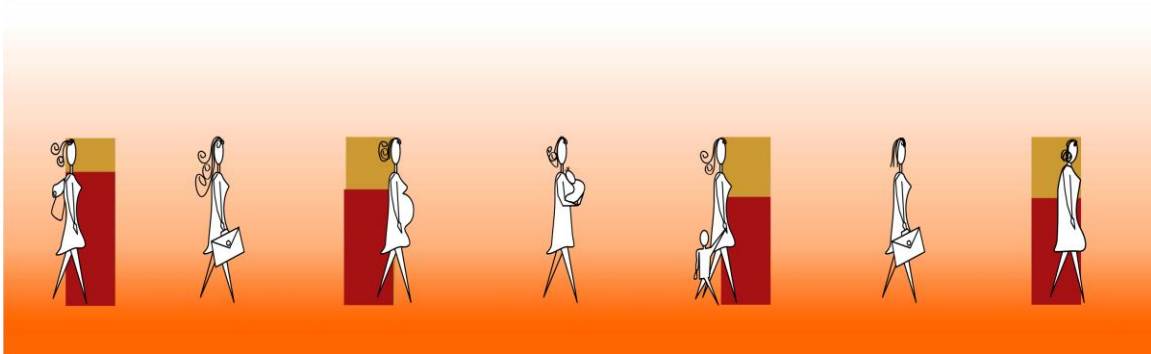




Table de concertation
des groupes de femmes de la

Montérégie

Pour en finir avec la féminisation de la pauvreté



Avis présenté dans le cadre de :
La consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Présenté par :
**Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie
(TCGFM)**

Longueuil, 29 janvier 2016

« L'égalité formelle est un principe qui se borne à énoncer que l'on traite de façon identique toutEs les individuEs quelles que soient leurs caractéristiques sociales. Mais l'égalité réelle signifie que l'égalité des individuEs se mesure à leur position concrète dans les rapports de pouvoirs. »

Laure Bereni et Eléonore Lepinard
Mémoire de la chaire Claire Bonenfant sur la condition des femmes (2007)

Présentation du regroupement¹

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) est un regroupement qui, de par sa mission, ses objectifs et ses actions, vise la promotion et la défense des intérêts des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes. En effet, depuis sa création en 1988, elle travaille pour l'amélioration des conditions de vie des femmes de la Montérégie, sur les plans social, économique et politique. De par son approche, elle lutte pour l'égalité des chances, mais aussi contre les différentes formes d'oppression et d'exploitation. Encore aujourd'hui, les femmes, qu'elles soient en Montérégie, au Québec ou ailleurs dans le monde, bien qu'elles forment plus de la moitié de la population, demeurent sous-représentées dans toutes les sphères de pouvoir et surreprésentées dans les groupes les plus démunis.

C'est notamment par des avis et des mémoires que la TCGFM fait connaître les préoccupations de ses 33 organisations membres et plus globalement, des Montérégiennes. Aujourd'hui, notre regroupement continue à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des femmes dans la région, en s'assurant que leurs réalités soient mieux connues, reconnues et prises en compte sur les plans local, régional et national. À titre de membre du Réseau national des Tables de concertation des groupes de femmes, la TCGFM a développé une expertise en matière de veille et de sensibilisation des instances régionales pour le déploiement de la politique en égalité du gouvernement provincial.

¹ L'œuvre en page couverture illustre chacune des périodes de vie que traverse (ou non) les femmes. L'œuvre vise à illustrer que chaque période est associée à un ou des facteurs de pauvreté et d'endettement vulnérabilisant les femmes, parce qu'elles sont femmes. Il y a l'étudiante, la jeune travailleuse, la femme enceinte, la jeune mère de famille, la travailleuse et la retraitée. La TCGFM croit qu'il est impératif de comprendre et de considérer ces facteurs d'appauvrissement (violence, inégalités salariales, grossesse, famille, etc.) afin d'avoir un réel impact sur la situation des femmes les plus vulnérables en mettant un frein à l'accumulation des facteurs d'appauvrissement et ultimement en brisant le cycle de la pauvreté. (Crédits de l'œuvre : Centre d'main de femmes).

Mise en contexte

Dans le contexte de la féminisation de la pauvreté, la TCGFM préconise une prise en compte des réalités spécifiques aux femmes dans la proposition du troisième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale présenté par le Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale (MTESS). Lyne Kurtzman, du Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), nous rappelle les raisons pour lesquelles le Gouvernement du Québec s'est doté d'une politique faisant de l'égalité un objectif transversal à intégrer dans les politiques publiques² en 2004 :

Il y a plus de dix ans, les gouvernements reconnaissent que les lois, les politiques ou encore les programmes ou les projets sous leur responsabilité, même s'ils sont d'apparence neutre et asexué, peuvent avoir des effets « différents » sur les hommes et sur les femmes. En instituant ces nouveaux mécanismes appelés ADS ou ACS, les gouvernements cherchaient à se donner plus formellement et largement les moyens d'éviter la reproduction des inégalités, et ce, dans tous les domaines de la vie en société (Institut de recherche et d'études féministes et Relais-Femmes, 2007).

La TCGFM est d'avis que le MTESS se doit d'adopter une approche différenciée selon les sexes (ADS) dans son plan d'action afin de respecter ses propres engagements en matière de lutte pour l'égalité. Dans la mesure où la pauvreté a un sexe, l'ADS devrait représenter une notion centrale du plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale puisqu'elle permet de poser un diagnostic plus juste des réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté et qu'elle permet d'y répondre avec des stratégies mieux adaptées (voir l'encart 1)³.

Selon la TCGFM, l'utilisation approfondie de l'ADS permettrait aussi au MTESS de prendre en compte les réalités de certains groupes plus vulnérables, dont les jeunes femmes, les femmes âgées, les femmes seules, les femmes monoparentales, les proches aidantes, les femmes immigrantes, les femmes autochtones, les femmes ayant des limitations physiques ou intellectuelles, les travailleuses du sexe ainsi que les femmes éprouvant des problèmes de santé mentale; ces dernières étant actuellement laissées pour compte dans le plan proposé. Ces groupes connaissent des spécificités leur étant propre qui doivent être considérées afin que le plan de lutte en matière de pauvreté et d'exclusion sociale ait un réel impact et parvienne à atteindre ses objectifs.

² En 2004, le gouvernement du Québec a réitéré dans "Briller parmi les meilleurs" sa volonté de demeurer exemplaire en matière d'égalité. En juin 2006, le gouvernement a adopté la loi instituant le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Ainsi, pour la première fois au Québec, le respect des droits des femmes, l'élimination de la discrimination systémique ainsi que l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes sont inscrits dans la mission d'un ministère. C'est dans la continuité de ces engagements qu'il a déposé, en 2007, une politique dont l'objectif est le passage « de l'égalité de droit à l'égalité de fait ». En 2008, il a ajouté dans le préambule de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec que « l'égalité entre les femmes et les hommes [...] constitue le fondement de la justice, de la liberté et de la paix ». Gouvernement du Québec, « Le Québec mobilisé contre la pauvreté », Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, MESS.

³ Il est important de noter que Les femmes constituent 50,9% de la population de la région de la Montérégie qu'elles constituent 51,7% de la population dans l'agglomération de Longueuil, soit le taux de féminité le plus élevé au Québec. Conseil du statut de la femme, « Portrait statistique égalité femmes-hommes - Montérégie », 2015, p. 16-17.

Par ailleurs, notre regroupement a constaté que le plan proposé par le MTESS dans le cadre de cette consultation ne comporte aucun indicateur (qualitatif ou quantitatif) permettant de mesurer les progrès accomplis. De même, le plan ne comporte que très peu de moyens concrets ou de stratégies clairement identifiées pour parvenir aux objectifs énoncés. La TCGFM aimerait analyser les moyens que le ministère compte mettre en place pour agir sur une cause ou une manifestation de la pauvreté plutôt que d'opiner du bonnet sur les grandes vérités de la pauvreté.

La TCGFM se questionne à savoir comment il sera possible d'observer si le plan d'action du ministère aura les effets escomptés, considérant l'absence d'indicateurs, de moyens et d'échéanciers.

En dernier lieu, la TCGFM souhaite insister sur le rôle prépondérant que devrait avoir l'État dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Malheureusement, les politiques publiques des dernières années, qui se traduisent par un désengagement de l'État, semblent engendrer des résultats allant à l'encontre des objectifs visés par le plan d'action à l'étude : coupures dans nos services publics et nos programmes sociaux, affaiblissement de la classe moyenne, accroissement des inégalités de revenus, appauvrissement des femmes, etc. Le projet de loi 70 resserrant encore davantage les conditions d'accès au programme de dernier recours qu'est l'aide sociale démontre un certain manque de cohérence : de par son plan, le MTESS entend lutter contre la pauvreté tout en incarnant l'un des facteurs de son accroissement au sein de la population québécoise. L'effritement du filet social qui s'opère est une préoccupation constante de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, dont les membres observent les conséquences quotidiennement dans l'exercice de leurs fonctions.

L'utilisation de l'ADS dans le plan d'action requiert :

- (1) L'élaboration d'un portrait socioéconomique ou de toutes autres statistiques, ventilés selon les sexes, des personnes vivant en situation de pauvreté de notre région;
- (2) L'analyse de ces données en tenant compte des réalités, des besoins propres aux femmes et aux hommes de même que des écarts entre les femmes et les hommes qu'elles mettent en évidence les **causes** de ces écarts;
- (3) La planification stratégique en fonction de la réalité des femmes et des hommes qui se dégagent de l'analyse;
- (4) La mise en œuvre d'actions visant à ce que les femmes et les hommes profitent de façon équitable du plan d'action;
- (5) Le suivi et l'évaluation afin que le plan d'action tienne compte de l'impact de toute la démarche sur les femmes et les hommes afin d'effectuer des correctifs ou des ajustements si nécessaire.



À propos de cet avis⁴

En élaborant cet avis, la TCGFM souhaitait contribuer aux débats qui entourent les diverses réalités de la pauvreté en y intégrant sa face cachée : sa féminisation. Nous avons donc ciblé certaines causes engendrant ou maintenant les femmes à l'intérieur de situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour des fins de pertinence et de concision, la liste des facteurs présentés dans cet avis n'est guère exhaustive. Nous avons néanmoins souligné les facteurs les plus prégnants. Pour ce faire, nous nous sommes appuyées sur des recherches existantes, sur les constats-terrains que nous faisons quotidiennement ainsi que sur les nombreux avis que nous avons produits auparavant. Nous espérons que l'expertise du milieu des femmes sera reconnue et prise en compte dans l'élaboration finale du plan d'action que proposera le MTESS.

⁴ Cet avis a été rédigé par Véronique Pronovost (TCGFM) qui a été soutenue par un comité de rédaction composée de : Maria Anney (Centre des femmes de Longueuil), Ruth Altminc (CSSS Pierre Boucher) et Hélène de Montigny (Inform'elle).

Orientation 1- Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

La TCGFM s'inquiète de l'adoption d'une approche faisant porter aux personnes les plus démunies de notre société le fardeau de se sortir elles-mêmes de la pauvreté. Elle ne prend pas en compte le fait que la mobilité sociale soit particulièrement difficile dans un contexte d'austérité et qu'elle dépende non pas de la bonne volonté des personnes, mais bien d'une situation engendrée par des causes externes et systémiques. Cette vision du rôle de l'individu versus celui de l'État tient beaucoup plus d'une volonté de transférer la responsabilité de l'État à la responsabilité de l'individu.

Considérant qu'à l'échelle provinciale :

- Dans plus de 80% des cas, les victimes des crimes commis au Québec sont des femmes (Ministère de la sécurité publique, 2011). À cela s'ajoute la variable suivante : l'accessibilité au système judiciaire est compromise auprès de ces femmes puisqu'elles sont sujettes à des barrières spécifiques telles que des difficultés économiques, des obstacles psychologiques, sans négliger la méconnaissance du système judiciaire québécois;
- Les femmes sont davantage susceptibles de vivre de la détresse psychologique et de nécessiter des soins issus du système de santé public en matière de santé mentale (Institut de la statistique du Québec, 2010);
- Le Québec est la province canadienne où il y a le plus d'admission au sein des maisons d'hébergement avec plus de 13 500 au cours de l'année 2009-2010. La province la plus proche étant la Colombie-Britannique avec un peu plus de 7 000 admissions. La raison principale pourquoi les femmes se font refuser l'accès à une maison d'hébergement est le manque de lits disponibles (dans 50% des cas) (Statistique Canada, 2010).

Considérant qu'à l'échelle régionale :

- « Les jeunes qui ne fréquentent pas l'école et qui n'ont pas de diplôme se placent dans une situation vulnérable, les femmes encore plus que les hommes. En effet, elles ont davantage de difficultés qu'eux à décrocher un emploi, qui plus est, dans des conditions de travail largement inférieures aux leurs. Les femmes doivent en effet s'instruire davantage que les hommes pour atteindre un taux d'emploi comparable » (Conseil du statut de la femme, 2015).

- Les filles et les jeunes femmes en milieu rural vivent des réalités particulières et doivent relever une multitude de défis. Ces défis varient grandement d'une jeune femme à une autre ainsi que de communautés en communautés (il existe une grande diversité des communautés rurales ainsi que la communauté mohawk présentes sur le territoire montérégien)⁵.

Dans ce contexte, la TCGFM recommande :

- Améliorer l'accès des femmes au système judiciaire ainsi qu'à une représentation juste et abordable aux instances judiciaires : Cela revient à faciliter l'accès à l'information, à la compréhension et l'appropriation des droits et des procédures, car :

Les facteurs d'exclusion sociale sont autant de facteurs qui contribuent à accroître la distance entre une personne et l'information (les connaissances, les compétences, etc.) qui lui permettrait de faire valoir ses droits, d'obtenir justice. Plus cette distance est grande et plus les coûts d'acquisition de l'information ainsi que les coûts émotionnels seront importants. Pour le dire encore autrement, plus une personne est dépourvue de pouvoirs, plus il lui est difficile d'en acquérir (Union des consommateurs, 2011);

- Améliorer l'accès des femmes aux institutions d'éducation, notamment en favorisant l'accessibilité de l'éducation post-secondaire en région rurale car « la réussite scolaire, de même que la réinsertion scolaire et sociale des jeunes » tels que stipulés dans l'appel de mémoires du gouvernement passe par un renforcement de l'accessibilité de l'éducation, condition *sine qua none* pour un développement du potentiel des personnes;
- Soutenir adéquatement les ressources luttant contre les violences faites aux femmes en augmenter les ressources, notamment pour les maisons d'hébergement ainsi que soutenir adéquatement les ressources venant en aide aux hommes violents et aux jeunes à comportement violent;
- De reconnaître que les inégalités sociales ont des effets nuisibles sur le bien-être mental et affectif des femmes en particulier⁶ et mettre en place plus de services en matière de prévention, de promotion et de traitement en santé mentale. S'assurer que de services publics, universels et de qualité seront offerts aux femmes qui en ont besoin, et ce, dans de délais d'attente raisonnables.

⁵ Parmi ces défis, notons : l'isolement géographique et social, l'absence de services et de ressources accessibles, anonymes ou confidentiels en matière de santé, le manque de transport public, le manque d'espaces et d'activités conçus pour les filles et les jeunes, le manque d'accès aux refuges et services pour les victimes, la restructuration agricole, le manque d'emploi, la pauvreté et d'autres facteurs (Fondation filles d'action, 2015).

⁶ Selon l'Association canadienne pour la santé mentale : « *Tout au long de leur vie, les femmes peuvent être considérées "à risque" pour développer des problèmes affectifs à cause de toute une série de facteurs environnementaux. Des facteurs tels qu'une participation limitée à la vie publique, un pouvoir de décision restreint* », La violence et l'exploitation sexuelle empêchent toute possibilité de bien-être affectif. » Miser sur le plein potentiel de ces femmes demande alors un engagement au changement social qui, à long terme contribuera à l'implication des femmes, non seulement en tant qu'individus, mais aussi comme membres de la société

Orientation 2- Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

Depuis le début de la réingénierie de l'État, le filet de protection sociale et économique n'a cessé de s'amoinrir (Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 2015). Ces nouvelles orientations visant à assainir les finances publiques du Québec ont des conséquences majeures sur les conditions de vie de nombreuses personnes bénéficiant des programmes sociaux et des services de première et deuxième ligne offerts par des organismes issus du milieu social et communautaire. Selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), les femmes sont davantage touchées par les mesures de redressement budgétaire (IRIS, 2015; Aurélie Lancôt, 2015).

Considérant qu'à l'échelle provinciale :

- « Pendant des années, le coût des loyers a augmenté beaucoup plus vite que l'Indice des prix à la consommation (IPC). Sur l'ensemble du territoire québécois, le loyer médian a augmenté de 13,6 % entre 2006 et 2011, alors que l'IPC n'a augmenté que de 8,8 %. Pour sa part, le revenu médian des ménages locataires québécois a augmenté de 9,2 % » (FRAPRU, 2015);
- « Les femmes sont directement touchées par cette hausse du coût du logement en raison de leur plus grande pauvreté et des autres inégalités découlant du système patriarcal. Celles qui vivent plusieurs formes d'oppression sont davantage affectées. » (FRAPRU, 2015);
- Au Québec, 54 % des aidants familiaux sont des femmes. Les femmes (17 %) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (11 %) à consacrer 20 heures et plus par semaine à prodiguer des soins (Statistiques Canada, 2012);
- Les personnes au foyer sont très majoritairement des femmes et représentent environ 17% des femmes au Québec. Ces femmes sont actuellement considérées par le Gouvernement du Québec comme étant « inactives » et dépendent entièrement de leur conjointE afin de subvenir à leurs besoins (Gazette des femmes, 2012);
- Les organisations communautaires, au sein desquelles travaillent une forte majorité de femmes, vivent dans des conditions de précarité importantes : réduction du nombre d'employées, réduction des heures de travail, réduction de l'offre de services pour les populations locales vulnérables (Campagne Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire, 2015).

Considérant qu'à l'échelle régionale :

- Le coût du logement représente la dépense la plus importante des ménages à faible revenu. Il s'agit d'un facteur de précarité qui touche une plus grande proportion de femmes que d'hommes. La proportion de Montérégiennes qui jouent le rôle de principal soutien de ménage et qui réservent le quart ou plus de leur revenu au coût du logement atteint 35,1% (22,7% chez les hommes). Elles sont même 10,5% (6,9% chez les hommes) à y consacrer la moitié ou plus de leur revenu (Conseil du statut de la femme, 2015);
- L'Agglomération de Longueuil, de par son tissu urbain, sa proximité du centre-ville de Montréal et ses ressources communautaires, constitue donc un lieu fréquenté par les personnes itinérantes en quête de soutien (Table itinérance Rive-Sud, 2011);
- L'itinérance des femmes est complexe, diversifiée et souvent invisible. Une majorité des organismes intervenant auprès des personnes en situation d'itinérance évalue que les femmes représentent entre 30 et 40 % d'entre elles; ces chiffres représentant mal la réalité alors que les femmes en situation d'itinérance sont moins visibles que les hommes dans les espaces publics (FRAPRU, 2015).

Dans ce contexte, la TCGFM recommande :

- D'adopter un revenu minimum garanti : le rehaussement des protections publiques pour assurer à toutes un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013);
- D'améliorer l'accès des femmes aux logements sociaux;
- D'améliorer l'accès aux services sociaux de proximité : Soutenir les actions visant à contrer la pauvreté des femmes et leur isolement portées par les milieux communautaires et les programmes sociaux publics.

Orientation 3 et 4- Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail/Favoriser l'engagement de l'Ensemble de la société

La TCGFM est préoccupée par la centralisation des services qui s'opère actuellement⁷. Lorsque le Gouvernement du Québec a choisi de décentraliser certaines structures et certains services, il avait pour objectif d'offrir des services adaptés au contexte spécifique de chacune des régions du Québec et d'accroître l'engagement des citoyennes et des citoyens au sein de ces structures. En plus de résulter en une perte importante d'emplois au sein des régions, cette restructuration de plusieurs

⁷ Pour n'en nommer que quelques-uns : L'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ), la restructuration des Carrefours jeunesse-emploi, la restructuration des commissions scolaires et l'abolition des postes de commissaires.

services publics engendre la fermeture de plusieurs organisations régionales de proximité. Les avantages de la décentralisation sont pourtant nombreux et concorde avec la volonté du MTESS de valoriser l'emploi, le travail et l'engagement de l'ensemble de la société. Déjà en 1976, André De Laubadère affirmait, dans l'un de ses nombreux ouvrages sur l'administration publique, que la décentralisation résultait habituellement :

- En un meilleur accès aux services publics (rapidité);
- Une augmentation de la transparence, de l'équité et de l'efficacité dans la satisfaction des besoins locaux;
- En un développement de l'esprit civique et public parce qu'elle associe les populations locales à la gestion de la chose publique;
- En une meilleure répartition des activités socio-économiques à travers les collectivités locales en tenant compte des besoins locaux.

Considérant qu'à l'échelle provinciale :

- Tous les ménages prestataires de l'aide sociale, en 2013, avaient un revenu après impôts et transferts bien en deçà des seuils de faible revenu, même celui de la mesure du panier de consommation (MPC) (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2015).
- Plus de 35 000 familles monoparentales sont prestataires du programme d'aide sociale (et 80% des familles monoparentales sont soutenues par des femmes au Québec), ce qui représente plus 16% de l'ensemble des prestataires d'aide sociale (MTESS, 2015);
- 10,8 % des personnes ayant utilisé les banques alimentaires occupaient un emploi qui ne leur permettait pas de subvenir à leurs besoins de base (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2015; Les banques alimentaires du Québec, 2015).
- Les centres à la petite enfance ont contribué à rendre le marché de l'emploi plus accessible aux femmes. Une augmentation des tarifs ou une réduction des services résulteraient nécessairement en une baisse du nombre de femmes sur le marché du travail. Notons au passage que selon l'économiste Pierre Fortin, « les garderies à tarif réduit ont aussi aidé à la réduction de 60 % des familles monoparentales dépendantes de l'aide sociale » (Gérald Fillion, 2014; Fortin, Godbout et St-Cerny, 2012).

Considérant qu'à l'échelle régionale :

- « Dans la région de la Montérégie plus de femmes que d'hommes vivent sous le seuil de faible revenu dans la région de la Montérégie, et ce, pour tous les groupes d'âge. Ainsi, 9,5% des Montérégiennes en comparaison de 8,0% des Montérégiens de 15 ans et plus vivent sous le seuil de faible revenu » (Conseil du statut de la femme, 2015).

Dans ce contexte, la TCGFM recommande :

- D'augmenter le salaire minimum : La fixation du salaire minimum à au moins 13,37 \$ l'heure (2015) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.
- De soutenir adéquatement la mission des Centres à la petite enfance (CPE) : soutien aux services de garde et à l'accès aux plus démunis, augmentation du nombre de places en CPE, de garderies subventionnées flexibles à même les milieux de travail où il y a différents quarts de travail, adaptation de service de garde au travail saisonnier agricole, augmentation du nombre de halte-garderies dans le milieu de l'éducation et du travail;
- De s'opposer à la réforme de l'aide sociale car l'aide financière de dernier recours ne devrait pas être conditionnée à la participation à un programme d'insertion en emploi.
- D'améliorer le système de transport en région : implanter ou développer un système de transport en commun ou de transport collectif, avec une desserte adéquate pour répondre aux besoins des régions éloignées, prévoir un tarif préférentiel pour les personnes à faible revenu, service de navettes gratuit ou à faible coût pour se rendre à l'épicerie, dans les magasins à grande surface et aux garderies situés en périphérie de la ville, promouvoir et soutenir financièrement un projet d'économie sociale pour organiser le transport intermunicipal;
- De reconnaître les différentes réalités des nouveaux modèles familiaux et adapter les programmes et les services aux réalités émergentes afin de contrer toute forme de discrimination et favoriser leur inclusion sociale.
- De miser davantage sur la sécurité des femmes : Afin de lutter contre l'exclusion sociale des femmes - adopter des stratégies concrètes dont la mise en place d'aménagements pour que les femmes se sentent en sécurité de circuler librement et de s'investir activement dans leur milieu de vie sans craindre pour leur sécurité.
- De reconnaître la contribution des organismes communautaires et de l'action bénévole œuvrant, sur le terrain, au renforcement des compétences des femmes et à leur accompagnement pour la réalisation de leur plein potentiel (sur leur vie et sur celle de leur communauté)
- De reconnaître le phénomène de l'itinérance cachée des femmes ainsi que de soutenir les ressources offrant des services de premières nécessités et les ressources offrant un accompagnement (sur le long terme) aux femmes qui souhaitent sortir de la rue.

Orientation 5 et Conclusion- Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions

La TCGFM partage fortement l'idée que la cohérence et la complémentarité des services et des actions sont des principes et des mesures incontournables dans toute action gouvernementale, et ce dans tous les paliers de gouvernance.

Tout au long de cet avis, notre regroupement a exprimé sa préoccupation face à divers constats : l'accroissement des inégalités socio-économiques, la stagnation de la progression des conditions de vie des femmes par rapport aux hommes et de l'appauvrissement de la classe moyenne (qui recourt de plus en plus aux services de premières nécessités afin de combler leurs besoins de base). La féminisation de la pauvreté affecte directement toute la société.

Inversement, nous croyons que de donner aux femmes la possibilité de s'émanciper et de développer leurs capacités est gage d'une progression plus rapide et profonde en ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté. Pour cette raison, la mise en place d'un plan d'action national (et éventuellement régional) pour lutter contre la pauvreté doit tenir compte de la réalité spécifique des femmes (Association internationale des charités, 2005).

Liste des références citées

(Pages consultées le 22 janvier 2015)

- Association internationale des charités *Contre les pauvretés, Agir ensemble. Femmes et Pauvreté*, 2005, En ligne : <http://www.aic-international.org/pdf/cahier6fr.pdf>
- Association canadienne pour la santé mentale, *Les femmes et la santé mentale*, 2012, En ligne : https://www.cmha.ca/fr/public_policy/les-femmes-et-la-sante-mentale/
- Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires et Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. *Revendications*, 2015, En ligne : <http://jesoutienslecommunautaire.org/revendications/>
- Collectif pour une Québec sans pauvreté. *Quelques éléments d'analyse extraits choisis*, 2016, En ligne : <http://www.pauvrete.qc.ca/document/quelques-elementes-danalyse-politique-et-extraits-choisis/>
- CRI-VIFF. *Services d'aide en matière de violence conjugale : État de la situation et besoins prioritaires*, 2010, En ligne : <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/services-daide-synthese.pdf>
- Conseil du Statut de la femme. *Portrait statistique Égalité femmes-hommes (Montérégie)*, 2015, En ligne : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_egalite_femmes_hommes_monteregie_2015.pdf
- Fillion, Gérald. *L'effet des garderies et des femmes*, 2014 En ligne : <http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2014/11/24/effet-des-garderies-et-les-femmes/>
- Fondation Filles d'action. *Revue de recherche sur les filles et jeunes femmes en milieu rural : une compilation de recherche*, 2012, En ligne : http://girlsactionfoundation.ca/files/revue_de_recherche_filles_en_milieu_rural.pdf
- Fortin, Pierre, Luc Godbout et Suzie St-Cerny. *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, 2012, En ligne : http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Cahiers-de-recherche/Etude_femmes_travail.pdf
- FRAPRU. *Des logements pour les femmes et les enfants*, 2015, En ligne : <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf>
- Institut de la statistique du Québec. *Étude sur la santé mentale et le bien-être des adultes québécois : une synthèse pour soutenir l'action*, 2010, En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/etat-sante/mentale/sante-mentale-action.pdf>
- Institut de recherche et d'études féministes et Relais-Femmes. *L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après?*, 2007, En ligne : <http://www.relais-femmes.qc.ca/files/RapportADS.pdf>



-
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques. *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, 2015, En ligne : http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Femmes_et_austerite_WEB.pdf
- Lachance, Marie. *Mères au foyer 2.0*, 2012, En ligne : <https://www.gazettedesfemmes.ca/6078/meres-au-foyer-2-0/>
- Lanctôt, Aurélie. *Les libéraux n'aiment pas les femmes*, Montréal : Lux Éditeur, 2015, 128 p.
- Les banques alimentaires du Québec. *Bilan-faim Québec*, 2015, En ligne : http://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2015/11/BilanFaimQc2015_FINAL.pdf
- Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, *Situation des femmes en février 2015*, 2015, En ligne : <http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/situation-femmes.asp>
- Statistiques Canada. *Portrait des aidants familiaux*, 2010, En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2013001-fra.htm#a9>
- Statistiques Canada. *Les refuges pour femmes violentées au Canada*, 2010, En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11495-fra.htm#a4>
- Services Conseils PNC. *L'itinérance dans l'agglomération de Longueuil*, 2011, En ligne : http://www.cdclongueuil.org/client_file/upload/document/RAPPORT%20Portrait%20itinérance%20%20Agglomération%20de%20%20Longueuil.pdf
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie. *Miser sur l'égalité des chances, pour combattre la pauvreté*, 2012, En ligne : http://tcgfm.qc.ca/fr/wp-content/uploads/2012/07/Avis-pauvrete-M-Est_TCGFM2012.pdf
- Union des consommateurs. *Consommateurs et accès à la justice*, 2011, En ligne : http://uniondesconsommateurs.ca/docu/protec_conso/TribunalConsommation.pdf